

Note aux rédactions

Sécurisation des abords des routes départementales sur l'arrondissement de Dunkerque

Dans le cadre de ses missions d'entretien des accotements, le Département a réalisé un diagnostic phytosanitaire des plantations d'alignement sur l'arrondissement de Dunkerque. Afin de garantir la sécurité des usagers, le Département entreprendra à compter de ce lundi 4 mai 2020 pour une durée estimée à deux semaines (sous réserve des conditions climatiques) :

L'abattage d'arbres dangereux situés sur les sections suivantes :

- RD 933 à Renescure, Route de Cassel
- RD 933 à Renescure, Route de Le Nieppe
- RD 933 à Cassel, Route de Lille, au lieu-dit La Cornette
- RD 916 à Sainte-Marie-Cappel, Route Nationale
- RD 947 à Houtkerque, Route Nationale
- RD 2AN à Bourbourg, route de Coppenaxfort
- RD 218 à Cassel, route de Dunkerque

Ces travaux situés hors agglomération seront réalisés sous circulation alternée par feux.

- RD 948 à Cassel, monts des Récollets.

Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation via les RD 37A,37 à Steenvoorde et St Sylvestre et la RD 916 à St Sylvestre et St Marie Cappel.

L'élagage d'arbres pour mise au gabarit routier sur les sections suivantes :

- RD 933 à Cassel, rue Albert Mahieux.

Ces travaux seront réalisés sous déviation via la RD 218, et la RD916 (Cassel, Hardifort)

- RD 916 à Wormhout, route de Cassel.

Ces travaux, d'un montant total de 16 488 euros, sont entièrement financés par le Département du Nord. A noter que le Département s'engage à replanter un nombre équivalent d'arbres sur le territoire.

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBT en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux suivront également un protocole visant à assurer la sécurité de tous.